AECK/WG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 014 DU 17 JANVIER 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société de Développement hôtelier du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts;
- vu le décret n° 2023-598 du 29 novembre 2023 portant création de la Société de Développement hôtelier du Bénin et approbation de ses statuts ;
- sur proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 janvier 2024.

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société de Développement hôtelier du Bénin, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **N'DIAYE Nicolas Simel**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;

- madame KORA Faïzath, représentante du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur GBIAN TABE Djamal Jean J., représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable.

Article 2

Le mandat des membres du Conseil d'administration de la Société de Développement hôtelier du Bénin est de deux (02) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 3

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre du Tourisme, de la Culture ét des Arts,

Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Romuald WADAGN Ministre d'Etat